

**Extrait du registre des délibérations  
du Conseil Municipal de la Commune de LEVIER**

Nombre de Membres	
En exercice :	21
Présents au Conseil :	18
Ayant pris part au vote :	20
Ayant donné procuration :	2

Date de la convocation
01/12/2025

**Séance du 6 décembre 2025**

*L'an deux mille vingt-cinq et le six décembre à dix heures.*

*Le Conseil Municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la Loi, sous la présidence de Monsieur Marc SAULNIER, Maire.*

*Présents : Guillaume Bouhin, Caroline Blain, Aline Carrière, Madeleine Chapellier, Isabelle Cuenot, Marie Destaing, François Garcia, Frédéric Garreau, Jean-Pierre Gurtner, Bernard Jeannin, Olivier Marlot, Fabien Oléron, Norbert Pécot, Olivier Régnier, Jean de la Rochefoucauld, Marc Saulnier, Nathalie Sievert, Isabelle Vinai.  
Procuration : Frédéric Dole à Isabelle Cuenot, Christophe Michel à Guillaume Bouhin.*

*Absente : Aline Louvrier*

*Secrétaire de séance : Aline Carrière.*

*Le Maire déclare la séance ouverte.*

*Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment les articles L.1612-1 et suivants.*

**Délibération n° 2025-12-085**

**OBJET : Subvention exceptionnelle au Comité des Fêtes de Levier.**

Dans un souci d'écologie et de préservation des ressources naturelles de notre forêt, le Maire rappelle la volonté de la municipalité exprimée en 2024 d'éviter autant que possible la coupe de sapins pour les décorations de fin d'année.

Dans cette perspective, il avait été convenu que la commune accompagnerait le Comité des Fêtes dans la mise en place de solutions décoratives plus durables.

C'est dans ce cadre que le Comité des Fêtes en partenariat avec le lycée Lasalle de Levier sont chargés de la création et de la fabrication de sapins en bois destinés à orner le centre de Levier pour un montant total de 886.74€.

Souhaitant encourager cette initiative locale et écologique, le Maire propose que la commune participe à hauteur de 50% du coût global, couvrant la conception, la fourniture et les matériaux nécessaires.

Exposé du Maire entendu, les membres du Conseil Municipal, à l'unanimité :

- Approuvent la participation financière de la commune à hauteur de 50% pour la réalisation des sapins en bois destinés aux décorations de fin d'année ;
- Autorisent le Maire à signer tout document y afférent.

En séance, les an, mois et jour susdits.



Le Maire,  
Marc SAULNIER.